

## Foire aux Questions

### Gratuité des 65 ans et plus de la Métropole à partir du 1<sup>er</sup> Août 2025

- **Puis-je en bénéficier ?**
  - Oui, si vous avez 65 ans et plus (à partir du jour de votre 65<sup>e</sup> anniversaire)
  - Et que vous résidez dans la Métropole du Grand Nancy (la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois vous sera demandée)
- **Où est-elle valable ?**
  - Sur l'ensemble des services Stan, y compris les services Résago et Flexo
  - Sur les lignes Sub et à bord des trains TER Fluo Grand Est, à l'intérieur du territoire du Grand Nancy uniquement
  - Sur le service HandiStan
- **A partir de quand la gratuité entre-t-elle en vigueur ?**
  - A partir du 1<sup>er</sup> août 2025
  - Mais vous pouvez demander dès maintenant votre abonnement gratuit
  - N'attendez pas le dernier moment pour faire la démarche !
- **Faut-il une carte ou un abonnement ?**
  - Oui, vous devez être muni d'une carte SimpliCités chargée d'un abonnement gratuit 65 ans et plus
  - En semaine (du lundi au vendredi, y compris jours fériés), vous devez valider votre abonnement gratuit à chaque montée à bord, même en correspondance
  - Les samedis et dimanches, le réseau est gratuit pour tous et la validation n'est pas nécessaire
- **Comment faire pour obtenir mon abonnement gratuit ?**
  - Pour obtenir l'abonnement gratuit, c'est simple.
    - remplissez le formulaire (disponible dès le... à .....
    - joignez la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'abonné
    - si vous n'avez pas encore de carte SimpliCités, joignez aussi une photo d'identité récente et la photocopie d'un document d'identité (pièce d'identité, passeport, livret de famille)

Il est également possible de faire la demande directement à l'agence commerciale (Espace Info Mobilités, 2 Place de la République à Nancy) ou en ligne (<https://www.reseau-stan.com/e-boutique/accueil>).

- **Quels justificatifs sont nécessaires pour obtenir mon abonnement gratuit ?**
  - Si vous avez déjà une carte SimpliCités, vous n'avez besoin que de la photocopie d'un justificatif de domicile à votre nom, datant de moins de 3 mois
  - Si vous n'avez pas encore de carte, il vous faudra en plus une photo d'identité récente et la photocopie d'un document d'identité (pièce d'identité, passeport, livret de famille)
  
- **Faut-il habiter la Métropole pour en bénéficier ?**
  - Oui, La gratuité « Seniors » décidée par la Métropole est réservée aux personnes de 65 ans et plus résidant dans la Métropole du Grand Nancy
  - Un justificatif de domicile datant de moins de trois mois sera demandé
  
- **Est-ce que Handistan est gratuit également pour les 65 ans et plus ?**
  - Oui, la gratuité s'applique aussi à ce service
  
- **Faudra-t-il renouveler l'abonnement gratuit chaque année ?**
  - Non, votre abonnement gratuit sera valable 5 ans. Il faudra le renouveler à cette date.
  - Nous vous contacterons au moment du renouvellement. Pensez à nous signaler tout changement d'adresse.
  
- **Y aura-t-il un abonnement à valider ?**
  - Oui, vous devrez avoir une carte SimpliCités chargée de l'abonnement gratuit et vous devrez la valider à chaque montée à bord y compris en correspondance